



AMERIQUE INDIENNE

17 de marzo 1992.

GROUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT. 041/ 783590 (LIEGE)

A PATRICIO AYLWIN
PRESIDENTE DE CHILE
PALACIO PRESIDENCIAL. LA MONEDA
SANTAGO CHILE

REPUBLICA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 92/6607
A: 25 MAR 92

P.A.A. [] R.C.A. [] F.W.M. []
C.B.S. [] A.R.I.V.I.V.O. []
M.T.O. []
M.Z.C. []

ESTIMADO SENOR PRESIDENTE

Por intermedio de esta carta y con aproximadamente 300 firmas personales de gente Belgas expresamos nuestra solidaridad con el primer tribunal Mapuche organizado en Temuco por EL CONSEJO DE TODAS LAS TIERRAS los 30,31 de marzo y 1,2 de abril de 1992.

Invitamos a las autoridades Chilenas a considerar las declaraciones del tribunal en relacion a la usurpacion del territorio Mapuche.

Solidarizamos con las conclusiones del tribunal y insistimos en el reconocimiento del derecho historico de las comunidades Mapuche y de los de mas pueblos indigenas de Chile sobre la tierra que les pertenecen de antes las " compra/venta" de los particulares durante estos años de colonisacion.

Pedimos al Gobierno de evitar toda repression que podria ocasionarse durante el tribunal. Este es una respuesta historica, politica, pacifica del pueblo mapuche ante los 500 anos de opresion

Agradecemos vuestra atencion y les saludamos respetuosamente.

D. Meunier
DANIELE MEUNIER

PATRIK DETRIXHE

Francisco Petrich

FRANCISCO ROCES BUELGA

Paul Schmit
PAUL SCHMIT

Claude Chapelier

CLAUDE CHAPELIER

para IDENTITE AMERIQUE INDIENNE, 23 RUE CLERBEAU 4041 MILMORT.

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHIL

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination.

Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGENES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

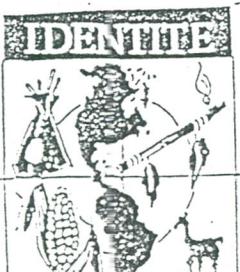
NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

B. P. BERNI	32 Qu. Central	6601 Macquini
JASSIN M. Paula	117 Rue de Colonne Gelly	6601
Corment Brizio	19 rue Polart	6060 Gilly
Moller Robert	Rue L. G. Gilain	6250 Chacabuco
Inoch Charo	358 Rue de Villa	6070 Barile
Esteban Ponce	rue des combattants	5621 Iquique
Josely Pathy	345 Rue du Bois de L. P. Les	6060 Gilly
Bisolla Labiana	29 Qu. Central	du Grand Brial
COUATIN Y	94 chemin de Chacabuco	6060 Gilly

Condocteur au me Condocteur rue Fien laism 213 h. n. t. g. S/S
0061
 Bochi Jacqueline famille g. t. Paix 49 chateleine
 GEDIMONT 3 Monobert 13 GEDIMONT 6180
 Lodo Simon Cam ST Feuillien 1 6220 Fleurus
 BARRAIS MARIE 29 rue des Lombards 5290 MORNIMONT
 LENGELE Marie 48 Quai du Roi 6200 Boxem. P. de H. Kegel
 FABRY Marcelle. 26 St. Laurent. 6250 Pils. Joly
 GAERDRE Genevieve 296 rue Auomste Seely 6250 Pils. h. h. g. Revue
 SOUEN Paul - 1 place Lorraine 7400 La. N.E.
 De l'Alme Marie Rue de France, 128 5650 Fleurus
 DEARD H. N. - rue Tigris. 5140 Ligny.
 MILLENDER Rontol Al. Gen. Eisenbauer 6032 Chaleux
 Kolo Jeanne Ave. Rue des Gars 6000
 Louvent Marie Christine 5, rue du Noir Chien 6120 Nolinnes M. L. G. L. G.
 BERDORF Sophie 74 AV. WANDERBORG 1350 ROULMONT
 Baumons Bernoret 12 rue St Martin 6280 ACOZ Bourgeois
 ANDRE JACQUELINE 49 RUE VANDERVELDEN 6000 CHARLEACI André
 VANDERBRUGGEN Marie 2^e Avenue L^e 20 (6060) Gilly
 Hochep Lucienne rue l'Hopital n° 41 6060 Gilly
 X. K. H. G. Genevieve 81 rue d'Isaac 6140 FAVIERES G. X. K. H. G.
 Marie Martine 21 rue du Moulin 6200 Chateleine H. B. G.
 Marie Gabrielle mille Fraiken n° 33 6060 Gilly H. G. G.
 Lodo Marie 81 Rue de la Lune 6060 Gilly Lodo



DIFFUSEUR:

GROUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT.
 041/ 783590 (LIEGE)

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
VAUDEVENCKE N. Guy	19 rue de la République	32 Spears
DAUPIS Michel		
CHARPENTIER M. Joseph	81 Allée Verte	6040 Yumbel
TOLLENAERE, Lisbeth	5, Voie Michel	4141 Louveigné
UMBOUF Jean-Louis	13, rue de l'Allée	4800 Vannes
DE PAUW Jocelyne	12, rue Vaudoussien	180 Palentele
LASCAUX Myriam	13 rue de la Seine	1480 TUBIZEE
DELANGRE Marthon	30, rue Louis Guimet	6040 J. DeLangre

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION MAPUCHE

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
Charles	160, Rue Grunard 6001 Montegris - W. - Lambé	Cha. G. Michel
Ejoffin	10 rue Spray 6200 Bouffrais.	Ejoffin
Ejglobe	38, rue Xosme Violet Marchienne	Ejglobe
Alexandre	31 rue de la Croix-Rouge 6011 Gosselies	Alexandre F.
Hubert	34 rue Defaimency 6001 Navielle	Hubot
NICOLAS Y.	Rue de la Croix 13 6100 Bouchain-le-Tan	Nicolas Y.
CUTAIRA D.	CHIAPELE	Cutaira D.
	BEAUSART	

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION **UNI**

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
LEUNIS	13 B rue du Boulon 6010 COUILLET	
Fromont	rue de L'Ange Marcinelle	
Schollaert JM	rue de Charbeis Marcinelle	
Schollaert M-G	R. Palenberg Marcinelle	
MERTEN	Rochel Rue Carpent 9 6000 Charbais	
HAYE	Jinl Boulevard Dersera, 25 6000 Charbais	
MANGON Louis	21, Rue Albert 13 6030 Machinera de 2000 Wegy	
Hans Kelly	rue 4 Courneur Machinera	
Baro Haquette	3 rue Gattignies Machinera	
Vandermeulen Wanda	14 rue Grande 6030 Dominant	

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION UMI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
Comnallat	Rue lateral 16 P.H.	Comnallat
PATER NOSTRE	ru de l'observatoire, 87 6041 Gosselies	[Signature]
ATTOUT Philippe	Rue Gran Vain 9613 606 Montigny Namur	[Signature]
BASTIN George		Baron
RODRIGUE Bernard	Rue Duchêne, 88 7141 LARNIERES	[Signature]
Van de Veldt Z. Marie	2 E. Grand, 16, Jupines	Van de Veldt
Jacquemin Francis	134. Tuf des Marais. Touxiere	Fr. Jacquemin
Alberte Joffinet	ru de Pa 20 6010 Pailliot	A Joffinet
Simone Rauffange	ru de tunnel M. Coto Coirelet	S Rauffange
Loist Paul	134 Tuf des Marais Touxiere	[Signature]

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHILIEN

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination.

Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
CHEZA	Maurice A ^{me} Vithoff 67 ^B - 5000 NAMUR	<i>[Signature]</i>
BECHHOX	Lion, rue de l'Eglise, 1. 5537 ANNEVOIE	<i>[Signature]</i>
DAMIN	Pierre rue Delvaux 16 5001 NAMUR	<i>[Signature]</i>
Dakin	Faust 16 rue Delvaux 5001 Belgique	<i>[Signature]</i>
MALHEBTE	Paul 17, rue du Collège, 5000 NAMUR.	<i>[Signature]</i>
JASBARD	Jean-Marc, Avenue du 11 ^e Zouave, 2 - 1342 Limalette	<i>[Signature]</i>
GAUTHIER	Lucien, rue des Naxetiers, 2 - 5020 VEDRIN	<i>[Signature]</i>
PIRSON	Jos. L. rue Courtenay 20 5000 NAMUR	<i>[Signature]</i>
ABQUOY	Nicolas rue de la Pépinière, 85 5002 ST SENEZI	<i>[Signature]</i>

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination.

Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGENES.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
REUL G	78 Vieille Rue Nouvelle	<i>G. Reul</i>
Del'Arba B.	30. Rue Louis - Jumez	<i>B. Del'Arba</i>
VIVELLESENE D. Sr.	50. rue Louis Jumez	<i>D. R. Vivellese</i>
NICOLAS M. Yuhennu	Allée Verte 6040 Jumez	<i>M. Nicolas</i>
Toussaint B.	R. Fraischamps 195 Jumez	<i>B. Toussaint</i>
URBANO D	me de la Reche 14020 Jumez	<i>D. Urbano</i>
DE WILDE G	29. rue A. Panson 4420 Montegani	<i>G. de Wilde</i>
Loikel E	29. rue A. Panson 440 Montegani	<i>E. Loikel</i>
ANCIEN Jean	18 rue V. M. 4460 Halbourg aux Piers Jumez	<i>J. Ancien</i>
Beguin Jean	51 rue Tiogne Grèce Halbourg	<i>J. Beguin</i>

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

CHIL

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGENES.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

Loix	rue de la Station 79/61 4430 Ans	Loix
Coune	rue Sous le Bois 1080 Ans	Coune R
Bardol	rue sous le Bois n° 41 ANS	Bardol Y
Loix	Rue de La Pineria 4400 Temuco (I.R)	Loix
LAMBERT	Rue de la Station 59	Lambert
GERRENS C	clé de Teux 96/4 4800 Temuco	Gerrens C
DEFAYE C	rue des Pies 74 4502 Verrin	Defaye C
REHILLON J	bls des Koux 5 4624 Rancagua	Rehillon J
Ruyter	rue Jean le Bon 73 Ans	Ruyter

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHILI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination.

Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGENES.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

TEMPERMAN HERWIG	DOMBERGEBUSTR 44 4230 WATTEREN	Alle
BENZET Seneth	Scavée du Biercéau 1348 L LN	Alle
COSSIO Johnny	Scavée du Biercéau 1348 L LN	Alle
NEES Gille	7002 Biercéau, 30	Alle
BRUNTOU MARCO	Touche le Mont 7 GIBERT 1348	Alle
DEPOIS MONIQUE	19 rue de la pilote 564 STAUD	Alle
BASTIN SERGE	3/7 Clos Du Quaduille 1340 OTIZIBIET	Alle
Pool Ame-Palmira	Clos Du Quaduille, 3/7 1340 OTIZIBIET	Alle

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
CHEBON	113, 2 de Alvarado 6030 Marchena au Port	<i>[Signature]</i>
NOVAVE	Marie Thérèse 10 rue de la Providence Marchena au Port	<i>[Signature]</i>
DÍAZ	Arbro 19, av. de l'Indépendance belge B-1080 Bxl.	<i>[Signature]</i>
DECIMBE	Rue de Beaumont 214/1 - 6030 Marchena au Port	<i>[Signature]</i>
MULPAS	Claire av de la Résistance, 6 Langeur	<i>[Signature]</i>
ADAM	Joséphine rue des Puits Cou 22 5000 TOURNAI	<i>[Signature]</i>
MINEUR	Claire rue des Brasseurs 147/2 5000 Tournai	<i>[Signature]</i>
Louise	Madeline rue de Berlin 55 6070 Nivelles	<i>[Signature]</i>
MOYSE	12 rue de la Liberté 6030 Marchena	<i>[Signature]</i>
SALICE	12 rue de la Liberté 6030 Marchena	<i>[Signature]</i>
Gracia Lucile	37 rue de Charles 15000 Namur	<i>[Signature]</i>

Noms

Adresses

Signatures

LEMATTEZ Zina	16/4 rue des Cartruis	1000 Bruxelles au
Crossin Guy	rue Gouvernans 13 CH.	H. Lemaitre
Leunens L.	Charleroi	Leunens
	28, Rue de Raitalek	A. Vermeir
	6043 Roussart	
Jh. de Brey -	52, Rue Haute - Louvain-la	J. Brey
	Neuve (Belgique)	
VAN GORD J.C.	14, s. Jonguere BE130 Louvain	J. C. Gord
d'Outremont Michel	11, rue Haute 6040 Roussart	Michel d'Outremont
Marchand H	11 Place de Cambalton 6230 Vitry	H. Marchand
STIEVENART 19	rue de la Bastille 6030	Stievenart
	Marchienne/les-Dues 11	
MORTELETTE Marie P	24 rue Froide 6120 Ham - s - Hain	M. Mortellet
VERNAUX Jean Pierre	11 Pl. des Combattants Javelles	J. P. Vernaux
COSSAC Marie	7 rue Van Albeyleu 1140 Bruxelles	M. Cossac
VINEART M-Jos	39, Ch. de Charleroi 5000 Namur	M. Vineart
Tison Madeleine	39 Ch. de Charleroi 5000 Namur	M. Tison
Peeters Claude	39, Ch. de Charleroi 5000 NAMUR	C. Peeters
Belvaert Anrede	39, Ch. de Charleroi 5000. NAMUR -	A. Belvaert

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHILI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
JOSEPH A	36 av. Télégraphique	<i>[Signature]</i>
SIMMEN L.	225 Av Churchill	<i>[Signature]</i>
DI STIPPELEER Madeleine	47 rue JB Van Page 1080 Bruxelles	<i>[Signature]</i>
ZECH, Wilma	avenue J.B Van Page 47	<i>[Signature]</i>
ARRIETA Jeani	61. Chai de Hecell 1030 Bx	<i>[Signature]</i>
J. Gordon de Tournay	76 avenue rue Jean 1080 Bx	<i>[Signature]</i>
Ceeraerts Lucille	et A. Libert 1825 Murguilla	<i>[Signature]</i>
Timon Jeanne	24, q. Leccrabbe 1120 Bx	<i>[Signature]</i>
M. Driancq	Parmentier 76, Av. Duc Jean 1080 B	<i>[Signature]</i>
DE BARBARBERG AM	" " "	<i>[Signature]</i>
DEHAES, Nadine	12, r. G. Devresse, 1030 BXL	<i>[Signature]</i>

Votre
Vance

WALRAVE, Cécile,

FAILLIE Rene

DEVILLÉ Fran

JERUE Lemmy

MESPOUILLE Isabelle

LEJEUNE Françoise

GILIS Françoise

SINGLETON Michael

4, allée de la Poste
1270 Bxl.

49, rue de Romainville
75019 Paris

118 Rue Ch. Dupuis
1040 Bruxelles

11, rue Fond de Forge
5020 Vedrin

13, avenue Reine Astrid
5000 Namur

13, Résidence du Mich,
6530 Thuir

Bl. de l'Éclair 775
5000 Namur

122 Viherveld 5300 Mogenot

Walter

Walter

Henry

Lemmy

Françoise

Françoise

Françoise

Michael

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

CHILI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

MATERNE A. r. Bassemechagne 46 4053 EMBOURG.	<i>[Signature]</i>
MATHIEU M. infirmière 76 rue Base Pehoune 4053 Embourg	<i>[Signature]</i>
WALLRAF Madeleine, rue de Popersinghe 187, 4051 Chaudfontaine	<i>[Signature]</i>
TROVATO Michel 1 Bay Bonnet 37E 4630 Aymeries	<i>[Signature]</i>
DECHAUME JOSEPH rue de Popersinghe 187 4051 Chaudfontaine	<i>[Signature]</i>
BIQUET-LAMBERT I. av. Fr. BOVESSE, 1 4053 MEHAGNE	<i>[Signature]</i>
JEAN-NOEL rue des eriviers n°3 4053 Embourg	<i>[Signature]</i>
DEVAUX Christiane rue des eriviers, 5 4053 Embourg	<i>[Signature]</i>
DEYOND PH 170 François BOVESSE 15 4053 EMBourg	<i>[Signature]</i>

MARTIN Joqueleuis 17. J-BREL 403 Embourg ~~Adaty~~

MARCOTTY Philippe 11 AVE BARE VONCKEN 4053 EMBOURG ~~Adaty~~

HENSEVAL Jacques. 34 rue Bel Horizon Chaudfontaine ~~Adaty~~

HENSEVAL Monique 34, rue Bel Horizon Chaudfontaine ~~Adaty~~

Plumier Michèle rue de Poperinghe 182 M Plumier

HAAFS Fabienne, 203 Av. Fr. Boesse 4053 Embourg ~~Adaty~~

SAUVEUR Dominique, 94, Av. Fr. Boesse 4053 Embourg ~~Adaty~~

PELSSER Charles rue de Anselme 21 4013 EMBOURG ~~Adaty~~

NOBEN Lucien 32 Route Melagne 4053 Embourg ~~Adaty~~

Dethé Jean, Moesaghe Remonten

THIERNESSE Thérèse rue Y-Briel 4053 Embourg ~~Adaty~~

COVELIER Alain Corniche de la Gloriette 4053 Embourg

GOLVERNEUR Anne Couch de la fiente 48 4053 Embourg

DEJUZAINNE rue Saint-Denis 73 - 4430 ANS, Jemmapin

SMYKERS DANIELLE RUE HARKAY 565/2 MONS LEZ LIEGE 4100

SOFFIN Jean-José 6965 Constitution 4020 Liege ~~Adaty~~

FREBAR Macleni 15, rue des Odeurs 4000 L. ~~Adaty~~

BOTHY Sabine Rue Jos. Homels 50-4367 odeur ~~Adaty~~

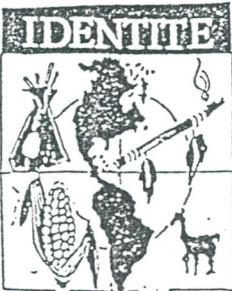
DÉCADAS ALLIE Rue Fozzer. 2. 0200 châtelineau ~~Adaty~~

Weckas JF. 39. voie de Beje. Chaudfontaine. ~~Adaty~~

RESIMONT Cl. Rue Grosses Pierres 19 TR002 ~~Adaty~~

LAUENDOND Christiane, rue de Tige 19, 4590 Ouffet ~~Adaty~~

BELLEFLAMME élinkone, Rue Dany 33, 4100 Boncelles e. Farclom



DIFFUSEUR:

GRUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT. 041/ 783590 (LIEGE)

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

CHILI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination.

Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

Zegers	517, d ^a Koninck 1020 Bruxelles	<i>[Signature]</i>
DIGNEPPE	Leeuwenkop-oy DRONGEN	<i>[Signature]</i>
VINCENT P.	Me L. De Leetste 20, veld 44	<i>[Signature]</i>
VAN DER LINDEN	Jaqueline	<i>[Signature]</i>
Outter M ^{re}	Scheldt 74 h 1040	<i>[Signature]</i>
ZEEGERS ALAIN	DEU BLAUBO 26 5830 Wetter	<i>[Signature]</i>
Famille Lanang	Me Mamilla 5170 HU STIH.	
C. Francis	oy Bag. Steenhoust 1820 Leidsche.	
DEFOURNEY	Chambre	<i>[Signature]</i>

Roxan Cuyper. Vermoedzpl 189 - 2100 Denu	<i>[Signature]</i>
Elas Jeanne Naamsestr. 91 5001 Heverlee	<i>[Signature]</i>
DEILGAT Liliane F. Van Kleefstraat 5 8820 Torhout	<i>[Signature]</i>
PEERLINGS MIA J. De Geysters 253 W. Drijsk	
Van Hecke Yo. Aug. V. Daelstr. 9 2670 Wilryk	
Rassart Françoise 66 me Ramfort 1080 Bruxelles	<i>[Signature]</i>
VAN WAES, Genevieve, D. Waulandlaan 40, 1090 Brussels	<i>[Signature]</i>
VINLY M, Heilbloemstr 15 2550 Nijlen	<i>[Signature]</i>
To Zien Goy, Heilbloemstr. 6 2550 Nijlen	<i>[Signature]</i>
HUS PAULA PB Boulevard 1 187 2610 Wilrijck	<i>[Signature]</i>
DAUREUX ISABELLE Gère de l'Encre 77 1640 Rhode St Genese	<i>[Signature]</i>
Meintöhn Sofia Rue Haute Sauerweil N°5	<i>[Signature]</i>
Léa Clarisse Rue GRETRY 6090 Liege	<i>[Signature]</i>
CHAPETIER Alice 94 me Tendon 4650 HERVE	<i>[Signature]</i>
Deneux A. Rue J. Jans 32/2 Benvet	<i>[Signature]</i>
GEORGES Frédéric, 41, rue E. Verhaeren, 4031 ANBLEUR	<i>[Signature]</i>
Pivot Jacques, me Suprieulle 41, 4000 Liege	<i>[Signature]</i>
CILON Jean-Albert, rue Thier de Cateau 6600 SABOTNE	<i>[Signature]</i>
BRISQVET M. D'ACRIVATION MODILIEFE MM bel	
WILHELMISCH H. C. Coenraet 112 4100 Sierik	



AMERIQUE INDIENNE

DIFFUSEUR:

GRUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT. 041/ 783590 (LIEGE)

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHILIEN

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination.

Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGENES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
CLINE MARTIN	R de Bayement 44/96 6040 JUMET	
EMIL MICHEL	de Haute, 11, R. de Bayement	
STRONG DOMINIQUE	Rue de Bayement, 46 6040 JUMET	
GERARD FRANCOIS	Rue de Bayement, 46 6040 JUMET	
KLEIN VOLT	43 rue de Bayement 6040 JUMET	
ROMATIF FRANCOIS	33 R. Fagnant 6000 Charleroi	
VAN HOYSEWINKEL LAURENT	Rue de Bayement, 46 6040 JUMET	
VAN MUJSEWINKEL PIERRE	RUE DE BAYEMENT, 44/96 6040 JUMET	

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHILI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

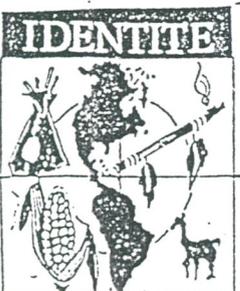
NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
CHEZA	Maurice A ^{me} Vithoff 67 ^B - 5000 NAMUR	<i>[Signature]</i>
BECHOUX	Lion, rue de l'Eglise, 1. 5537 ANNEVILLE	<i>[Signature]</i>
DAMIN	Pierre rue Delmont 16 5001 Namur	<i>[Signature]</i>
Dahin	Franz 16 rue Delmont 5001 Belgique	<i>[Signature]</i>
MALHERBE	Paul 17, rue du Collège, 5000 NAMUR.	<i>[Signature]</i>
JASFARD	Jean-Marc, Avenue du 11 ^e Zouave, 2 - 1342 Limalonge	<i>[Signature]</i>
GAUTHIER	Lucien, rue des Naxetiers, 2 - 5020 VEDRIN	<i>[Signature]</i>
PIRSON	Jos. L. rue Courtenay 20 5000 NAMUR	<i>[Signature]</i>
ABCPUCV	N. 1006 rue de la Pépinière, 89 5002 St Servais	<i>[Signature]</i>

DELCHAALORIE Anne Rue de la Peleterie 11 5009 H. - Leers
 MARCHAND Jean rue de Gillon 24 1002 H. - Leers
 HOUDART M. Th. X. Haute 53. 1348 Louvain la Neuve. J. P. Houdart
 Laféfé, le P. R de Piraille 15 B 5020 Vedrin le P. H.
 Beehik ch. 66 rte d'Eschezee - B 5380 Forville (Peché)
 HAQUIN André, Voie du Roman Pays 29 B1548 L.N. H. - Leers
 CLAEYS Cécile rue Haute, 58 ¹³⁴⁷ Louvain la Neuve F C Clays.
 Delmer Paul. rue Haute 58 1343 Louvain la Neuve P. Delmer
 SEMAERE E. Rue Haute 53 1345 Louvain la Neuve U. Semaere
 Louisa M. Rue Haute 53 1343 L.N. Louvain la Neuve
 VAN DEN Bosch R. Rue de l'Église, 1460 Ch. - leers. J. van der Bosch
 LA VILLETTE, Claire rue Haute 53 B 1343 Louvain-la-Neuve
 MAČERNYTE, Sch. Rue Haute 53 B 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Henriette Marie rue de l'Église 92. 5009 H. - Leers
 Clays Anne Rue Haute 53 1345 Louvain la Neuve
 ELENS Anne Marie Rue Haute 1343 Louvain la Neuve
 HAUTER Paul Rue Haute 54 1343 Louvain la Neuve
 L. J. Rue Haute 53 1343 Louvain la Neuve
 José Marie Rue Haute 53 1343 Louvain la Neuve
 F. H. Rue Haute 53 1343 Louvain la Neuve
 M. Rue Haute 53 1343 Louvain la Neuve
 J. Rue Haute 53 1343 Louvain la Neuve
 J. Rue Haute 53 1343 Louvain la Neuve



DIFFUSEUR:

GROUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT.
 041/ 783590 (LIEGE)

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

CHIL

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES" LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

José DERBAIX	RUE DES FUSILLÉS 36 1340 OTIGNIES	<i>José Derbaix</i>
Roland De Raewe	7a, Tournay, 6840 Neufchâteau	<i>Le Raewe R.</i>
Elisabeth PIVAS	7a Tournay 6840 Neufchâteau	<i>El. Pivas</i>
Léon J. G.	Hamm 6840	<i>[Signature]</i>
Th. Dubuis	Hamm 6840	<i>[Signature]</i>
Victor P.	Amion 6700	<i>[Signature]</i>
Genevieve Martelein	VANCE 6741	<i>Genev.</i>
Rossignol Indipuc	VANCE 6741	<i>[Signature]</i>
WEBER JUP	13 RUE POMARCHE AUX HERBES LUXEMBOURG	<i>J. Weber</i>

ELEEN Luc	rue Fandabrocht 154	1090 Bxl	E. C. S. C. U.
Van den Bosch Jean-Pierre	Bruxelles	Boerloo	
Vlaeken Genevieve	Bruxelles	Maucher	
SANPONT Marie-Paul	4, Rue du Fer	6860 Bernimon	Marie-Paul
LOLISSAINT NESLY	7 Alouettes	7050 FRAMERIES	
FLORENT Denise	69, rue Albert	6810 Zel	
LEFORT Nicole	42 rue des Menieres	6850 Sintigny	
WENHIN Andre	Rue du Monument 5	6730 Anst	
Sondou Denise	Troneu 8	6830 Vieux-Vaill	
P. CLUNET	rue des Eedes, 251	6730 Kappel	Hôtel
BOLLE Françoise	1, rue du village	6840 du Sene	Hellin
COLLIGNON Swin	73, Rue de Godebex	6840 Loupbe	Recop
GITS Manon	Rue du Vieux Chêne 3	6840 NEUFCHATEAU	
Renaud Georges	Rue de Mon Jolie 10	6840 Offchainy	
Blémentz Anita	Rte de Bourgogne 87	Allerent	
BODY Myriam	rue du Briqa	6850 Gupes	
LAURANT Sylvie	6, rue de Renaumont	6880 Berdux	Jouret
MERRARD Luc	Rue St Roch 24	6800 Neufchâteau	
JEAN Isabelle	rue de la Yone 123	6860 Mellier	Dye
J. Hubert	Chemin des Aubierins	6840 Neufet	J. Hubert
P. Boreux	Rue de la Station 1457	Walthain	P. Boreux
VERBEEREN POL	Les Frères, 47	6637 WARNACH	
Yvon JONDAO	r. des Roses 53	6723 Habay	



DIFFUSEUR:

GRUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT. 041/ 783590 (LIEGE)

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHILI

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

Dominguez. BP. 91 4000 LIEGE *Antoine*

FELIX Hélène. rue du Cpl. Bertrand, 91 - 4000 Liège *H. Felix*

FELIX Nichelle rue Emile Gerard 16 4000 Liège *Nichelle*

Felix Benoit, rue du Général Berhard, 91 4000 Liège *Benoit*

Felix Hélène Place du Haut-Piège 4000 *H. Felix*

Felix M. Marie 3 Place du Haut Piège M. H. Felix

P. SPAMIT r. B. Gerard. 16. 4000 Liège. *Spamit*

REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION

CHIL

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET
L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL
MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES "
LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé
une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de
la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine
autodétermination.
Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI
SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR
LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPOSE HISTORIQUE ET
POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGENES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS
SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

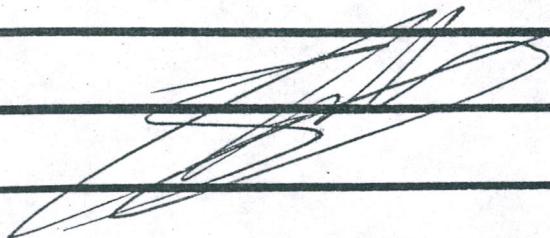
NOM

ADRESSE

CACHET/SIGNATURE

Paul FLAMAND Administrateur

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
DE LIEGE asbl
Rue des Mineurs 17 - 4000 Liège



REPONSE A 500 ANS D'OPPRESSION CHIL

PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE POUR LA JUSTICE HISTORIQUE ET L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DU PEUPLE MAPUCHE.

MONSIEUR,

PAR CES SIGNATURES NOUS EXPRIMONS NOTRE SOLIDARITE ENVERS LE PREMIER TRIBUNAL MAPUCHE ORGANISE A TEMUCO PAR " LE CONSEIL DE TOUTES LES TERRES " LES 30,31 MARS ET 1 ET 2 AVRIL 1992.

Après 91 années de guerre, les Mapuche et la couronne Espagnole ont signé une trentaine de traités reconnaissant les frontières territoriales de la nation Mapuche. Dans cet espace, les Mapuche jouissaient d'une pleine autodétermination. Malheureusement, ces traités n'ont pas été respectés par l'Etat Chilien.

NOUS INVITONS LES AUTORITES CHILIENNES A TENIR COMPTE DES DECLARATIONS QUI SERONT EDICTEES A PROPOS DE L'USURPATION TERRITORIALE MAPUCHE.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA REPRESSION QUI POURRAIT AVOIR LIEU LORS DU TRIBUNAL, ENTENDU QU'IL EST UNE REPONSE HISTORIQUE ET POLITIQUE DU PEUPLE MAPUCHE FACE A 500 ANS D'OPPRESSION.

NOUS INSISTONS POUR QUE SOIT RECONNUE L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES INDIGES

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION ET VOUS ASSURONS DE NOS SENTIMENTS TRES RESPECTUEUX.

NOM	ADRESSE	CACHET/SIGNATURE
GLESNER Michel	35 rue de la République 4000 Liège	<i>[Signature]</i>
Blanc Lucien	35 rue de la République 4000 Liège	<i>[Signature]</i>
Martin Jozeph	22 rue de la République 4032 Phénix Belgique	<i>[Signature]</i>
Chaineux Jocelyne	20/22 Tranchimontais 4000 Liège	<i>[Signature]</i>
Christine Sandrine	quai de la DERIVATION 23/063 4020 LIEGE	<i>[Signature]</i>
Deirda Schuitman	me Liegeois 4000 Liège	<i>[Signature]</i>
G. Gelees	rue Bollholte Jupille Lebes	<i>[Signature]</i>
Marcia Lucia F.	L. Rouvenet 20 4030 Ennes	<i>[Signature]</i>
Genevieve Roché	R. David 5 4000 LIEGE	<i>[Signature]</i>
EL YAZID	Ngiam Rue Henri Nass, 31 4000 LIEGE	<i>[Signature]</i>

Flora Julia 2 Rue Joseph Leburton, N° 2 Killers l'église
 VEJAR Maria rue Pederit 8-4000 Liège Palais
 AGUADO Rosa Av. des Coteaux 69. 4030 Liège
 Kluwe (MOMME) 37 Rue de Phis Braun HANAUER 110
 DRIESMANS 78 rue de Colleen St Nicolas P. Driestmans
 CASTILLETOS PAQUITA AV. DE LA CLOSERAIT 131.6 ent. Kops
 GRESNER Philippe 35 rue de Gledross Alder
 Monsieur Joseph place - roman NES monty 1100
 Jeanne Bernadine rue Marimon - n° 18 4000 Liège
 Lacroix Micheline 3 rue St. Nicolas Gledross 4680 B. K. K. K.
 Rosa V. Ana - Rue de Wareme - 41 - 4000 Liège B
 FLORES Patricia - Rue de Wareme, 41 - 4000 Liège - B
 GRESNER Thomas - Rues Gledross, 35 - 4000 Liège
 Reberelst Nicole rue de Rouant, 40 4000 Liège P. Berelst
 IVECKY Virginie - Ch. de Verviers, 78, 4810 THEUX
 Flora Gutierrez Rue Paul de Breux 300 P. P. P.
 Rodriguez Jenny Rue du Parlement 5 4020 Liège P. P. P.
 Alicia Sara Rue P. P. P. 27 P. P. P.
 FEDERICA LILLIANA rue Franchimontais, 26/74 4000 Liège P. P. P.
 Flores Albino - rue de Wareme, 41 - 4000 Liège
 Cantamessa Isabelle Rue St. Severin 43 4000 Liège
 Flores - Rosa Urrutia - Rue de Wareme - 41 4000 Liège



DIFFUSEUR:

GROUPE D'APPUI AUX AMERINDIENS. 23 RUE CLERBEAU, 4041 MILMORT.
 041/ 783590 (LIEGE)



LIEGE
19-3-92.16
E 1 H

LIEGE
19-3-92.16
E 1 H

REG 1
RESIDUE BELGIE
1983.92.17H
312.00F
H 000
P2049

R LIEGE 1 317

Presidente de Chile
Patricio Aylwin
Palacio Presidencial La Moneda
Santiago Chile

Sur America

PAR AVION
PER LUCHTPOST

PALACIO DE LA MONEDA
M 25 MAR 92 M
RECEPCION
DE DOCUMENTOS

Identite Amerique Indienne
c/o Danielle Meunier

23 rue clabeau
4041 Hulmont

Belgique

